

Circulaire aux administrations communales

N°5/2014

Objet : *Programme « L'Europe pour les citoyens » 2014 – 2020 de l'Union européenne*

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la récente reconduction du programme de l'Union européenne « L'Europe pour les citoyens » pour la période 2014-2020.

Ce programme a pour objectifs généraux, d'une part, d'améliorer la compréhension de l'Union, de son histoire et de sa diversité par ses citoyens et, d'autre part, de promouvoir la citoyenneté européenne et d'améliorer les conditions de la participation civique et démocratique au niveau de l'Union.

Il prévoit donc le soutien financier de projets faisant partie d'une des deux catégories ci-dessous :

1. Mémoire européenne

Ce volet a pour objectif de sensibiliser au travail de mémoire, à l'histoire et aux valeurs communes de l'Union et permet le cofinancement notamment de projets transnationaux ou présentant une dimension européenne manifeste qui se penchent sur les causes des régimes totalitaires de l'histoire européenne récente ou rendent hommage aux victimes de ceux-ci. Il englobe également des activités concernant d'autres moments déterminants et points de référence de l'histoire récente de l'Europe.

2. Engagement démocratique et participation civique

Ce deuxième volet est particulièrement intéressant pour les communes en ce qu'il inclut expressément le soutien financier d'activités de jumelage au sens large et de la constitution de réseaux de communes.

A l'intérieur de ces deux groupes d'objectifs, la Commission européenne définit des priorités annuelles plus concrètes. Celles pour 2014 sont disponibles via un des liens ci-dessous.

Veillez noter que la prochaine date-limite pour la soumission de projets est fixée au 1^{er} septembre 2014. Les échéances suivantes seront fixées toujours au 1^{er} mars et au 1^{er} septembre, à chaque date correspondant une période de début du projet obligatoire.

De plus amples informations sur le programme sont disponibles en ligne sous http://eacea.ec.europa.eu/europe-for-citizens_en. Voici en plus les liens directs pour le téléchargement des principaux documents en langue française :

- Guide du programme (précédé d'une note relative au changement des échéances pour 2014) : <https://eacea.ec.europa.eu/sites/eacea-site/files/COMM-2013-00367-00-00-FR-TRA-00.pdf>
- Priorités fixées par la Commission pour 2014 : <https://eacea.ec.europa.eu/sites/eacea-site/files/fr-priorities.pdf>

Je profite de la présente pour vous faire parvenir en annexe une brève description du projet Erasmus+/Jeunesse, qui, dans le domaine de la coopération transnationale, se concentre sur le soutien d'activités pour jeunes. Ce programme est géré au niveau national par le Service National de la Jeunesse, qui dispose d'une enveloppe budgétaire réservée à cette fin. Ceci permet de faciliter les démarches administratives par rapport à une procédure nécessitant l'intervention des institutions de l'Union.

Finalement, je me permets de vous rappeler que le SYVICOL, en tant que représentant du secteur communal au niveau international, se propose depuis toujours de centraliser les informations relatives aux jumelages conclus par les communes luxembourgeoises. Dans l'intérêt de cette mission, je vous serais très reconnaissant d'être informé systématiquement d'éventuelles activités de ce genre réalisées par votre commune.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très cordiaux.

Le Président,



Emile Eicher

Annexe :

Aides financières pour projets en faveur de la jeunesse

Erasmus+ / Jeunesse en action est le programme de l'Union européenne pour la jeunesse. Son objectif principal est d'améliorer les compétences et l'employabilité des jeunes.

Dans le cadre des jumelages, le programme se prête à soutenir différents types de projets. Il stimule l'échange entre les citoyens des communes ou des villes jumelées.

Echanges de jeunes : Un échange dure entre 5 et 21 jours et regroupe entre 16 et 60 jeunes. La demande peut émaner par exemple de votre maison de jeunes, du groupe scout local ou d'une autre association de votre commune. L'organisateur de l'échange développera un programme d'échange interculturel.

Initiatives de jeunes transfrontalières : Des groupes de jeunes d'au moins deux communes ou villes jumelées mettent sur pied un projet commun. Leur projet doit avoir un impact dans leurs communautés respectives. Pendant 6 à 24 mois, les jeunes se prépareront, s'échangeront et mèneront leurs actions sur le terrain. Sont par exemples éligibles des projets de soutien (en faveur de jeunes, des personnes âgées, de minorités,...) ou des projets artistiques ou culturels.

Service Volontaire Européen : Entre communes ou villes jumelées, vous pouvez accueillir et envoyer des volontaires âgés de 17 à 30 ans. Un service volontaire s'adresse à un jeune qui peut alors passer jusqu'à 12 mois auprès d'une commune ou ville jumelée. Le volontaire est encadré par une organisation d'accueil et contribue par ses activités aux projets de la communauté locale ou de la région. Ces projets peuvent s'intégrer par exemple dans un cadre culturel, touristique, écologique, sportif ou social.

D'autres types de projets peuvent être soutenus. Le détail des types soutenus est publié sur le site du SNJ.

Le programme ERASMUS+ / Jeunesse en action est géré au niveau national. Au Luxembourg, le SNJ héberge l'agence nationale. L'équipe du SNJ se tient à disposition des communes et de leurs associations pour tout renseignement.

Service National de la Jeunesse

"JEUNESSE EN ACTION"

138, boulevard de la Pétrusse

L-2330 Luxembourg

Tél. : +352 / 247-86465

Fax : +352 / 26 48 31 89

jeunesse-europe@snj.etat.lu

europe.snj.lu



europe.snj.lu